

BUDGETS PRIMITIFS 2024





Les budgets primitifs

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Pour l'exercice budgétaire et comptable de 2024, je vous propose une construction budgétaire fondée sur nos essentiels : attractivité et solidarité, tout en intégrant une dimension sociétale et innovante. La priorité est de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement, tout en optimisant la qualité des services offerts aux citoyens.

Cela s'articulera notamment autour :

- De la poursuite des procédures d'extension des ZAC, les viabilisations de parcelles, dans le respect des fondamentaux de l'écologie transversale en termes d'aménagement du territoire, la commercialisation des parcelles de la ZI de Faulquemont et la création de parcs photovoltaïques.
- De la poursuite de l'accompagnement financier des artisans, commerçants et petites entreprises, du soutien aux agriculteurs dans le cadre du maintien et de la création de l'emploi.
- Des travaux de rénovation de grande ampleur sur les bâtiments du CARREAU DE LA MINE afin de concrétiser les projets dans le domaine de la formation notamment.
- De la poursuite des travaux de transformation du bâtiment anciennement « VENTANA » sur le Parc Industriel, accueillant déjà BYOLA et les services techniques du DUF.
- Du lancement du plan local d'urbanisme intercommunal qui déterminera pour les années à venir les axes importants de développement et principes pour notre territoire.
- De la poursuite des programmes de mise en assainissement collectif de FOULIGNY, VOIMHAUT, ADAINCOURT et VITONCOURT.
- Du renouvellement des marchés de collecte des déchets et la nécessité de mener une réflexion visant à améliorer la qualité de services de la politique déchets.

Concrètement, ces orientations seront prises en charge grâce à notre capacité d'autofinancement, à la reprise des excédents antérieurs, à une maîtrise des dépenses à caractère général et à l'optimisation de nos recettes.

Table des matières

I. BUDGET GENERAL	4
1. Section de fonctionnement	5
1.1 Les recettes de fonctionnement	5
1.2 Les dépenses de fonctionnement	8
2. Section d'investissement	11
2.1 Les recettes d'investissement	11
2.2 Les dépenses d'investissement	12
II. BUDGETS ANNEXES	14
1. Gestion des déchets	14
1.1 Section de fonctionnement	15
1.2 Section d'investissement	16
2. Assainissement	17
2.1 Section de fonctionnement	18
2.2 Section d'investissement	19
III. VERSION CONSOLIDEE	20
Vote des budgets	21



I. Budget général

Le budget général intègre l'ensemble de nos opérations à l'exclusion des services financés par des redevances : la gestion des ordures ménagères et l'assainissement.

L'objectif est de contenir autant que possible nos dépenses de fonctionnement en privilégiant les compétences techniques internes.

BUDGET PRINCIPAL - BALANCE DETAILLEE SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES (en €)	
FONCTIONNEMENT	21 036 775
Charges de personnel	3 106 700
Charges de gestion courante	2 882 647
Charges à caractère général	2 282 023
Attributions de compensation	2 047 700
Intérêts de la dette	732 749
Contribution FPIC	430 596
Provisions	103 150
Charges exceptionnelles	5 000
Virement à la section d'investissement	7 152 210
Amortissements	2 294 000

RECETTES (en €)	
FONCTIONNEMENT	21 036 775
Impôts et taxes	5 211 975
Impositions directes	3 047 978
Dotations et participations	3 579 906
Autres recettes (revenus des immeubles, versement CAF ...)	1 723 987
Produit des services (entrées piscine, remboursement des taxes foncières...)	423 710
Atténuations de charges et autres	782 975
Excédent antérieur reporté	6 124 444
Amortissements des subventions	141 800

1. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement se caractérise par une diminution de nos dépenses à caractère général de 4,10 % par rapport à 2023. Cette diminution s'explique, pour l'essentiel, par la volonté de maîtriser nos dépenses tout en limitant le recours à des bureaux d'études avec l'internalisation des prestations réalisées par le personnel du DUF, mais aussi une mise en concurrence de nos achats.

On notera le désormais traditionnel prélèvement FPIC avec la prise en charge par le DUF des 2 parts, communale et intercommunale, au titre de la solidarité communes/EPCI.

Le budget primitif 2024 prévoit le versement d'une subvention au budget annexe gestion des déchets en diminution par rapport à l'année dernière, puisque l'objectif est sa suppression à long terme.

Quant à la subvention versée au budget annexe assainissement, celle-ci s'avère indispensable pour la réalisation d'investissements conséquents.

1.1 Les recettes de fonctionnement

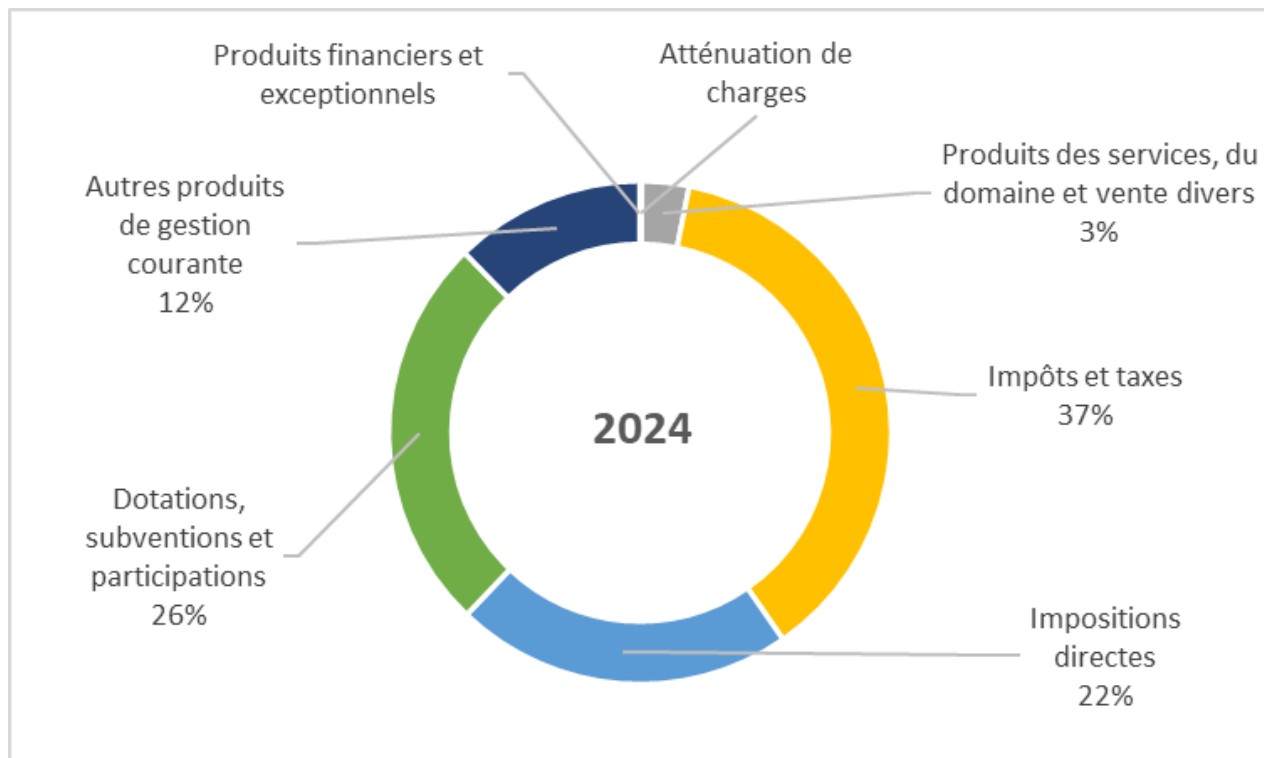
Les taux de notre fiscalité n'ont pas augmenté depuis plus de 10 ans.

La vraie valeur ajoutée du District réside dans notre capacité à être réactif aux demandes des porteurs de projets pour favoriser les programmes de développement endogènes ou exogènes.

Plusieurs projets devraient se concrétiser en 2024 et générer des recettes supplémentaires (loyers) et des créations d'emplois, notamment dans le domaine de la formation. Ces projets contribueront au développement des compétences sur le territoire pour répondre aux besoins dans le domaine médico-social et sécurité civile.

Recettes de fonctionnement (en €)			Répartition des recettes (en %)	Evolution 2024-2023 (en %)
CHAPITRES	LIBELLES	BP 2024		
013	Atténuation de charges (Remboursement des charges de personnel du budget assainissement)	782 925	3,72%	28,10%
70	Produits des services, du domaine et vente divers	423 710	2,01%	2,32%
73	Impôts et taxes	5 211 975	24,78%	1,93%
731	Impositions directes	3 047 978	14,49%	7,98%
74	Dotations, subventions et participations	3 579 906	17,01%	5,47%
75	Autres produits de gestion courante	1 723 987	8,20%	-2,15%
76	Produits financiers et exceptionnels	50	0,01%	
TOTAL recettes réelles		14 770 531	70,22%	3,27%
002	Excédent N-1 reporté	6 124 444	29,11%	14,81%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	141 800	0,67%	32,03%
TOTAL recettes de fonctionnement		21 036 775	100,00%	6,54%

Recettes réelles de fonctionnement



La fiscalité directe locale

Les trois **taxes directes locales** (taxe d'habitation et taxes foncières) et **taxe des entreprises** (contribution foncière des entreprises)

2 165 184 €

Pour rappel, la loi de finances pour 2018 a modifié la taxe d'habitation : 2023 est l'année de déploiement de sa suppression.

- Taux de la taxe foncière sur le bâti : 0,512 %
- Taux de la taxe foncière non bâti : 3,94 %
- Taux de la CFE : 19,43 %

A ces trois taxes, s'ajoutent :

- | | |
|---|-------------|
| ○ La fraction de TVA : | 2 248 201 € |
| ○ Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) : | 1 508 737 € |
| ○ La fraction compensatoire CVAE : | 1 443 297 € |
| ○ La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) : | 451 006 € |
| ○ L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) : | 417 185 € |
| ○ L'attribution de compensation : | 11 740 € |

Les produits du service (423 710 €)

Il s'agit des recettes liées à la piscine (estimées à 260 000 €), des redevances d'occupation du domaine public sollicitée dans le cadre de nos concessions (gestion des multi accueil et de l'aire d'accueil des gens du voyage) et de la refacturation des frais de nettoyage aux prestataires occupant nos locaux.

Les autres recettes de gestion

○ Les loyers des bâtiments relais en crédit-bail (Grundfos, Brafer Viessmann, ESAT, FESAT) :	1 311 078 €
○ La refacturation des charges de personnel des budgets annexes:	766 375 €
○ Les loyers de la gendarmerie (bureaux, logements, garages) :	244 987 €
○ L'Allocation de Logement Temporaire (ALT) pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage :	43 000 €
○ Redevance Golf suivant le chiffre d'affaires	12 500 €
○ Les locations diverses	6 020 €

Le FCTVA de l'entretien des bâtiments, des voiries et des réseaux

Depuis le 1^{er} janvier 2020, il est possible de récupérer la TVA sur les dépenses d'entretien des réseaux en plus des bâtiments publics et de la voirie. Une recette estimée à 30 000 € résulte des opérations envisagées par le DUF.

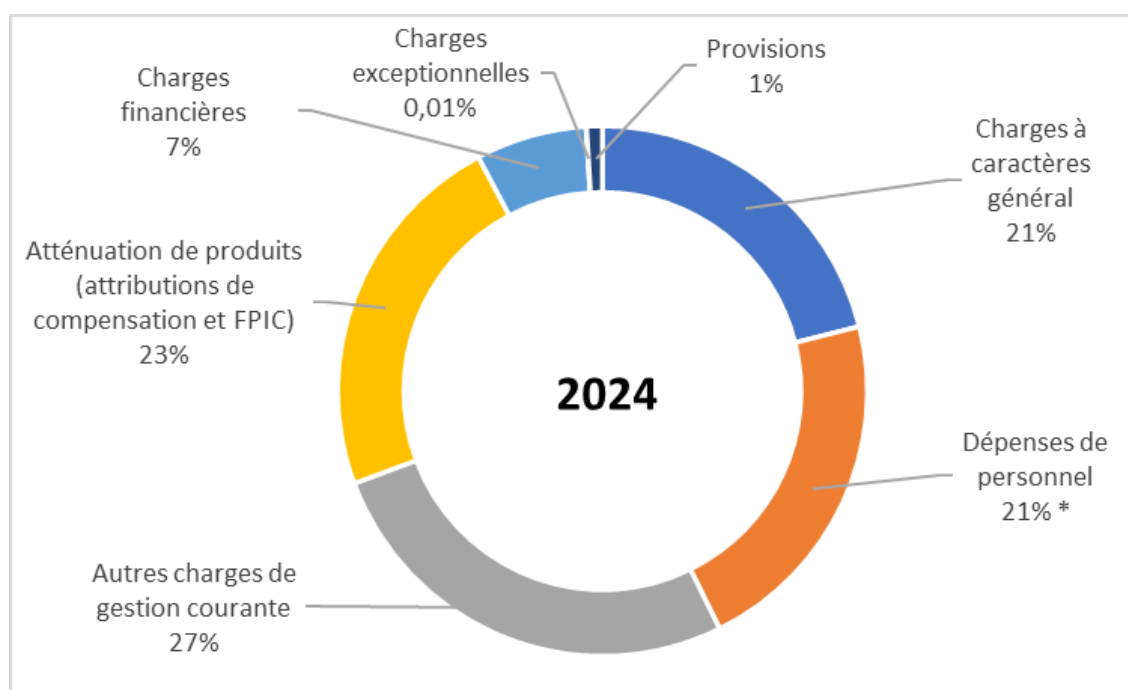
La Dotation Globale de Fonctionnement : 525 680 € (estimation)

L'excédent antérieur reporté : 6 124 444 €

1.2 Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement (en €)			Répartition des dépenses (en %)	Evolution 2023-2024 (en %)
CHAPITRES	LIBELLES	BP 2024		
011	Charges à caractères général	2 282 023	10,85%	-10,12%
012	Dépenses de personnel	3 106 700	14,77%	3,70%
65	Autres charges de gestion courante	2 882 647	13,70%	19,83%
014	Atténuation de produits (attributions de compensation et FPIC)	2 478 296	11,78%	-1,51%
66	Charges financières	732 749	3,48%	10,56%
67	Charges exceptionnelles	5 000	0,02%	
68	Provisions	103 150	0,49%	
TOTAL dépenses réelles		11 590 565	55,10%	4,20%
042/023	Autofinancement	9 446 210	44,90%	16,98%
TOTAL dépenses de fonctionnement		21 036 775	100,00%	9,58%

Dépenses réelles de fonctionnement



*charges de personnel des deux budgets annexes déduites

Les charges à caractère général :

o Les frais d'administration générale :

Ces dépenses sont constituées par :

- des frais classiques de structure : eau, gaz, électricité (dont éclairage public), carburants
- les frais de maintenance de nos logiciels
- les frais de télécommunications
- les locations immobilières et mobilières
- les contrats de prestation de services, notamment des prestations de salage, entretien de nos zones.

o Les frais liés aux équipements de la piscine communautaire: 201 149 € (entretien de la piscine)

o Entretien du patrimoine :

CREHANGE – ZA – CARREAU DE LA MINE
- Bâtiment anciennement AFPA
- Bâtiment Centre de Conservation Technique et Scientifique de l'Automobile (CCSTA)
- Bâtiment Club Lorrain de Véhicule Militaires Alliés (CLVMA)
FAULQUEMONT – PARC INDUSTRIEL
- Pôle Emploi Formation
- Déchetterie
- SDIS (en cours de cession)
- Hôtel Communautaire
- Bâtiment anciennement Ventana : Services techniques, Byola, Formation
- Maison de la Justice et du Droit
- Maison de la petite enfance
- Relais d'Assistants Maternelles
- Bâtiments relais : ESAT, SCORE, VIESSMANN (BRAFER), FESAT
- Gendarmerie
- Aire d'accueil des gens du voyage
- Terrain et bâtiment Club House / Golf
- Piscine
LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD
- Bâtiments relais : GRUNDFOS Logistique
- Multi-accueil de Longeville-Lès-Saint-Avold
- Déchetterie

La maîtrise des charges de personnel

Le maintien durable d'une capacité d'autofinancement correcte, passe par une nécessaire maîtrise de la masse salariale.

Les évolutions règlementaires 2023 et 2024 impactent le budget pour trois raisons :

- La revalorisation du point d'indice de +1,5% au 01/7/2023 soit + 29 961 € ;
- L'impact financier lié à la mesure spécifique bas de grille de juillet 2023, soit + 7 790 € ;
- L'impact financier lié à la mesure spécifique d'ajout de 5 points à l'ensemble des agents, soit 22 731 €.

La part des charges de personnel reste inférieure aux autres EPCI de même strate.

Le Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC)

Le FPIC assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus « favorisés » vers les plus « défavorisés ».

La participation cumulée de 2012 à 2024 est de 4 405 729 €.

Les charges de gestion courante :

- o les participations prises en charge pour les communes telles que le SDIS (592 980 €), les DSP petite enfance (606 458 €), la compétence GEMAPI (92 000 €)... : 2 026 797 €
- o la subvention d'équilibre versée au budget annexe assainissement : 456 500 €
- o la subvention d'équilibre versée au budget annexe gestion des déchets : 282 000 €
- o les indemnités des élus, y compris la formation : 116 200 €
- o les créances éteintes et admissions en non-valeur : 1 150 €

2 Section d'investissement

Les dépenses sont bien évidemment soutenues mais sur des équipements générateurs de richesse ou d'attractivité pour le territoire.

Conformément aux orientations du DOB, nous porterons notre effort sur les investissements relatifs à l'aménagement économique durable du territoire (Extension de la Zone Industrielle, reconversion des bâtiments au CARREAU DE LA MINE, bâtiments-relais), l'agriculture et l'accompagnement des entreprises. Dans les communes, cela se traduit toujours par le fonds de concours versé par le biais de l'enveloppe DAC 2024-2026, qui a été augmentée de 4% pour les quatre premières tranches.

Ces investissements d'envergure permettent d'asseoir nos résultats sur le long terme.

Ils seront comme toujours financés par notre capacité d'autofinancement, ainsi que le recours aux financements partagés avec nos partenaires institutionnels.

2.1 Les recettes d'investissement

Recettes d'investissement (en €)			Répartition des dépenses
CHAPITRES	LIBELLES	BP 2024	
10	Dotations, fonds divers et réserves	931 387,29	7,80%
13	Subventions d'investissement	1 196 661,00	10,02%
16	Cautionnements	5 000,00	0,04%
024	Produits des cessions	21 100,00	0,18%
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	344 451,71	2,88%
021	Virement de la section de fonctionnement	7 152 210,00	59,88%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 294 000,00	19,20%
TOTAL recettes d'investissement		11 944 810,00	100,00%

- **Les dotations, fonds divers et réserves : 931 387,29 €**

Il s'agit de l'excédent de fonctionnement capitalisé (509 003,29 €) et du Fonds de compensation de la TVA (422 384 €).

- **Les subventions** : les soldes de la DSIL relatifs au parking du Clubhouse Golf de FAULQUEMONT et au FESAT, les subventions de la CAF pour les travaux de réfection du sol souple au multi-accueil de FAULQUEMONT et la subvention de l'audit de la piscine.

- Les cessions (Centre équestre, autres) : 21 100,00 €
- L'excédent antérieur : 344 451,71 €
- L'autofinancement : 9 446 210,00 €

Il se compose des dotations aux amortissements pour 2 294 000 € et du virement de la section de fonctionnement à hauteur de 7 152 210 €.

2.2 Les dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement (en €)			Répartition des dépenses
CHAPITRES	LIBELLES	BP 2024	
16	Emprunt et dettes assimilées	1 481 500	12,40%
20	Etudes, Concessions et droits similaires	344 365	2,88%
204	Subventions d'équipement versées	1 350 000	11,30%
21	Immobilisations corporelles	5 376 404	45,01%
23	Immobilisations en cours	2 238 325	18,74%
26	Participations	50 000	0,42%
13	Subventions d'investissement	962 416	8,06%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	141 800	1,19%
TOTAL dépenses d'investissement		11 944 810	100,00%

Conformément au Programme Pluriannuel D'Investissement (PPI) et au règlement budgétaire et financier, les dépenses d'équipement sont classées dans des autorisations de programme (AP) avec des crédits de paiement répartis sur les années 2024, 2025, 2026 et 2027 pour les subventions :

	2024 CP	2025 CP	2026 CP	2027 CP
AP DAC	700 000	700 000	700 000	555 520
AP ADICAPE	200 000	200 000	200 000	
AP AGRI	100 000	50 000	50 000	
AP URBANISME	34 000	34 000	34 000	
AP AUTRES SUBVENTIONS	300 000	450 000		

	2024 CP	2025 CP	2026 CP
AP ETUDES	260 000	110 000	110 000
AP MATERIELS	316 800	285 000	155 000
AP FONCIER	2 890 000	508 000	
AP TRAVAUX	3 165 992	6 254 000	1 130 000

II. Budgets annexes

1. Gestion des déchets

BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS - BALANCE DETAILLEE

DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)	
FONCTIONNEMENT	4 088 478,00	FONCTIONNEMENT	4 088 478,00
Charges à caractère général	3 278 950,00	Produit des services	3 272 000,00
Charges de personnel	238 035,00	Autres produits de gestion courante	379 500,00
Charges de gestion courante	389 150,00	Produits exceptionnels	282 000,00
Charges exceptionnelles	30 000,00	Excédent antérieur reporté	122 978,00
Dépenses imprévues	39 943,00	Amortissements des subventions	32 000,00
Amortissements	112 400,00		

DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)	
INVESTISSEMENT	405 242,00	INVESTISSEMENT	405 242,00
Dépenses réelles d'investissement	373 242,00	Emprunt	170 600,00
Amortissements des subventions	32 000,00	FCTVA et excédent de fonctionnement capitalisé	75 156,00
		Subventions CITEO	15 513,00
		Excédent antérieur reporté	31 573,00
		Amortissements	112 400,00

1.1 Les recettes et les dépenses de fonctionnement

Les recettes :

Les produits des services : 3 272 000 €

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères représente près de 80 % des recettes réelles de fonctionnement.

L'augmentation de la redevance de 3% s'applique aux administrés et aux professionnels :

Redevance annuelle des ordures ménagères 2024

Composition du foyer	1 PERS	2 PERS	3 PERS	4 PERS	5 PERS	6 PERS ET +
Montant en € applicable au 01/01/2024	179	282	344	404	461	495
Anciens montants	174	274	334	392	448	481

Redevance annuelle des professionnels 2024

Catégorie de bacs	120 L	240 L	340 L	500 L	750 L
Montant en € applicable au 01/01/2024	247	407	512	611	826
Anciens montants	240	395	497	593	802

Les produits de gestion courante

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le SYDEME reverse sa part du produit qu'il a perçu de CITEO entre 2016 et 2019, soit 701 605,48 € HT en 60 mensualités de 11 693,42 € (Pacte financier avec le SYDEME approuvé par le Conseil Communautaire le 08/12/2021).

Les produits exceptionnels : 282 000 €

Ils correspondent à la subvention d'équilibre provenant du Budget Général.

Les dépenses

Les charges à caractère général

Ce sont les charges liées à la structure et à l'activité :

Prestations de services :

- **CITRAVAL** : gestion et exploitation des déchèteries de Faulquemont et de Longeville-Lès-Saint-Avoid
- **SNTP** : transport et évacuation des bornes à gravats sur les déchèteries
- **VEOLIA** : collecte des déchets ménagers en porte à porte
- **SYDEME** : traitement et valorisation des objets recyclables et biodéchets
- **MINERIS** : collecte du verre en point d'apport volontaire
- **SUEZ RV NORD EST** : collecte des fibreux et des légers en point d'apport volontaire
- **Communauté de communes du Sud Messin** : accès à la déchèterie de Rémilly pour 5 communes du DUF

Ces charges représentent près de 87 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les charges de gestion courante

Ces charges concernent les créances admises en non-valeur, les créances éteintes et la contribution au fonctionnement du SYDEME.

La contribution au SYDEME est de 12,70 € par habitant, conformément aux recommandations du Préfet en 2021, soit un total de 342 650 €.

Les charges exceptionnelles

Il s'agit des annulations de la redevance des ordures ménagères de l'année antérieure.

1.2 Les recettes et les dépenses d'investissement

Les recettes sont constituées pour l'essentiel d'un emprunt de 170 600 €, de l'excédent reporté, du Fonds de Compensation de la taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), de la subvention CITEO versée dans le cadre de l'achat de bornes et des amortissements dont le même montant est inscrit en dépenses de fonctionnement.

Des dépenses d'investissement sont encore à prévoir sur l'exercice 2024 pour l'installation de bornes :

- renouvellement ou installation de bornes supplémentaires : 32 000 €
- plateformes : 170 000 €
- mise en place de trappes sur les bornes : 10 000 €
- compacteur pour optimiser la rotation des bennes dans les déchèteries : 100 000 €



2. Assainissement

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - BALANCE DETAILLEE

DEPENSES (en €)	
FONCTIONNEMENT	3 108 889
Charges à caractère général	1 110 400
Charges de personnel	531 250
Atténuation de produits	900
Charges de gestion courante	45 000
Intérêts de la dette	128 600
Charges exceptionnelles	15 000
Dépenses imprévues	30 000
Provisions	30 000
Virement à la section d'investissement	172 239
Amortissements	1 045 500

RECETTES (en €)	
FONCTIONNEMENT	3 108 889
Produit des services	2 089 613
Produits exceptionnels	457 500
Autres produits	100
Excédent antérieur reporté	90 166
Amortissements	471 510

DEPENSES (en €)	
INVESTISSEMENT	4 229 834
Capital de la dette	600 900
Immobilisations corporelles (agencements, matériels industriels, mobilier...)	408 855
Immobilisations en cours (lagunes, travaux STEP...)	2 748 569
Amortissement des subventions	471 510

RECETTES (en €)	
INVESTISSEMENT	4 229 834
Emprunt	2 265 068
Subventions	398 127
Excédent antérieur reporté	348 900
Virement de la section de fonctionnement	172 239
Amortissements	1 045 500

2.1 Les recettes et les dépenses de fonctionnement

Les recettes :

Les produits de services

Ces recettes représentent 82 % des recettes réelles de fonctionnement.

Il s'agit principalement des recettes suivantes :

- ⇒ Redevance d'assainissement (augmentation de 9,50% de la redevance)
- ⇒ Participation pour l'assainissement collectif
- ⇒ Refacturation :
 - de l'entretien du réseau pluvial
 - aux entreprises de curage des dépotages à la STEP de CREHANGE
 - l'entretien des avaloirs
 - des branchements particuliers
 - des contrôles de rejets avec les entreprises industrielles

L'évolution de la redevance au m3 passe de 1,45 € à 1,59 € applicable au 01/01/2024 :

COMMUNES	2024	COMMUNES	2024
Adaincourt	0.88€	Bambiderstroff	1.59€
Arraincourt	0.88€	Créhange	1.59€
Foulny	0.88€	Elvange	1.59€
Han-sur-Nied	0.88€	Faulquemont-Chemery	1.59€
Holacourt	0.88€	Hemilly	1.59€
Thicourt	0.88€	Flétrange	1.59€
Thonville	0.88€	Guinglange	1.59€
Vatimont	0.88€	Haute-Vigneulles	1.59€
Vittoncourt	0.88€	Herny	1.59€
Voimhaut	0.88€	Laudrefang	1.59€
Marange-Zondrange	1.59€	Longeville Les St Avold	1.59€
Hallering	1.59€	Mainvillers	1.59€
Vahl-lès-Faulquemont	1.59€	Many	1.59€
Adelange	1.59€	Pontpierre	1.59€
Arriance	1.59€	Téting-sur-Nied	1.59€
Boucheporn	1.59€	Tritteling-Rédlach	1.59€
		Zimming	1.59€

Il existe 2 redevances d'assainissement collectif :

- La redevance de collecte (0.88€) qui est due par les usagers raccordés aux réseaux d'assainissement mais dont les effluents ne sont pas encore traités par une station d'épuration
- La redevance de collecte et de traitement (1.59€) qui, outre la collecte, finance le traitement des effluents et s'accompagne d'un abonnement annuel de 30€ HT

Les dépenses :

Les charges à caractère général

Les dépenses à caractère général représentent 54% de nos dépenses réelles de fonctionnement et sont largement maîtrisées. Elles augmentent de 1% par rapport à 2023.

Il s'agit des dépenses suivantes :

- Entretien de nos différentes installations (stations d'épuration, lagunes, postes de relevage, déversoirs d'orages) ;
- Fluides (eau, électricité), carburant ;
- Travaux d'entretien de nos réseaux...

2.2 Les recettes et les dépenses d'investissement

Les recettes :

- Les subventions d'investissement : dans le cadre des opérations sur le secteur de FOULIGNY, VITTONCOURT, VOIMHAUT et ADAINCOURT, le montant des subventions s'élève à 398 127 €.
- Le virement de la section d'exploitation d'un montant de 172 239 €.
- L'excédent d'investissement reporté de 2023 de 348 900 €.

Les dépenses :

Les travaux d'investissement du DUF représentent 46 % des dépenses réelles inscrites à la section d'investissement. Ils concernent les opérations suivantes :

Secteur	Opérations en cours	Crédits 2024 (en €)	2025	2026
Lagunes et réseaux	○ Assainissement ADAINCOURT, VOIMHAUT, VITTONCOURT	116 734 €	1 200 000 €	1 200 000 €
	○ Assainissement FOULIGNY	1 478 380 €		
	○ ZIL LONGEVILLE-LES-ST-AVOLD	700 000 €	1 300 000 €	
Stations d'épuration et réseaux	○ Divers matériels (remplacement de pompes, armoire électrique, clôture, dégrilleurs...)	265 000 €	265 000 €	265 000 €
	○ Véhicule	72 000 €		



III. Equilibre budgétaire (budget général + budgets annexes)

Pour 2024, les dépenses de gestion courantes et financières sont maîtrisées et les dépenses d'investissement restent importantes afin de rendre les communes et plus généralement le territoire attractifs.

Détail des montants prévisionnels (opérations réelles et opérations d'ordre) :

BUDGETS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
	BP 2024	BP 2024
BUDGET GENERAL	21 036 775 €	11 944 810 €
BUDGET ANNEXE GESTION DECHETS	4 088 478 €	405 242 €
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	3 108 889 €	4 229 834 €
TOTAL	28 234 142 €	16 579 886 €

Les budgets primitifs de l'année 2024, budget principal et budgets annexes confondus représentent un volume total de 44 814 028 €.

VOTE DES BUDGETS



RATIOS (INSEE : 24 527 habitants)

RATIOS	UNITE	BP 2024	BP 2023
(1) Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/Population	€	472,56	451.43
(1 bis) Tous budgets	€	720,14	685.00
(2) Produits des impositions directes/Population	€	124,27	164,37
(3) Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/ Population	€	602,22	560.42
(3 bis) Tous budgets	€	874,80	823.11
(4) Dépenses d'équipement brut/Population	€	335,20	377.16
(4 bis) Tous budgets	€	523,49	438.66
(5) Dette / Population	€	892,65	941.61
(5 bis) Tous budgets	€	1141,50	1221.49
(6) D.G.F / Population	€	62,75	61.31
(7) Dépenses de personnel / DRF	%	26,80	21.74
(9) Marge d'autofinancement courant = (DRF + remboursement dette) / RRF	%	88,50	91.07
(9 bis) Tous budgets	%	92,03	93.61
(10) Dépenses d'équipement brutes / RRF = Taux d'équipement	%	55,66	67.30
(10 bis) Tous budgets	%	59,84	53.29
(11) Dette / RRF	%	148,22	168.02
(11 bis) Tous budgets	%	130,49	148.40

Je vous demanderai donc :

- D'approuver le tableau des effectifs au 01/01/2024 :

GRADE ou EMPLOI	Catégorie	Effectifs pourvus 01/01/2024	BP 2023	BP 2024	Dont temps non complet
BUDGET GENERAL					
Secteur Administratif					
Emplois Fonctionnels		1	1	1	
Attaché Hors Classe	A	1	1	1	
Attaché Principal	A	1	1	1	
Attaché	A	5	6	4	
Rédacteur	B	4	4	4	
Adj Adm Ppal 1 ^{ère} CI	C	5	5	6	
Adj Adm Ppal 2 ^{ème} CI	C	3	4	4	
Adj Adm	C	1	1	1	
Sous-Total		21	23	22	0
Secteur Technique					
Ingénieur Principal	A	1	1	0,7	
Technicien Ppal 1 ^{ère} CI	B	3	5	3,9	
Technicien	B	0	2	1	
Agent de maîtrise Ppal	C	2	2	2	
Agent de maîtrise	C	2	2	1,9	
Adj Tech Ppal 1 ^{ère} CI	C	1	1	1	
Adj Tech Ppal 2 ^{ème} CI	C	2	3	3	
Adj Tech	C	2	3	3	1
Sous-Total		13	19	16,5	1
Secteur Sportif					
Educateur des APS 2 ^{ème} CI	B	4	6	5	
Opérateur des APS	C	0	1	1	
Sous-Total		4	7	6	0
Secteur Environnement					
Ingénieur Principal	A	0		0,3	
Technicien Ppal 1 ^{ère} CI	B	0		0,1	
Technicien	B	0		1	

Agent de maîtrise	C	0		0,1	
Attaché	A	0		1	
Adj Adm Ppal 1 ^{ère} CI	C	1	1	1	
Adj Adm	C	0	2	1	
Sous-total		2	3	4,5	0
BUDGET ASSAINISSEMENT					
Secteur Technique					
Technicien Ppal 1 ^{ère} CI	B	1	1	1	
Technicien	B	1		1	
Agent de maitrise Ppal	C	2	3	3	
Agent de maitrise	C	1	1	1	
Adj Tech Ppal 1 ^{ère} CI	C	1	1	1	
Adj Tech Ppal 2 ^{ème} CI	C	1	2	1	
Adj Tech	C	1	1	2	
Sous-total		8	9	10	0
TOTAL GENERAL		48	61	59	1

Pour rappel : 61 postes étaient ouverts au BP 2023 (59 au BP 2024).

Cette diminution est à mettre en perspective compte tenu du fait que des postes avaient été ouverts au BP 2023 pour des recrutements qui ne se sont finalement pas concrétisés.

Des repositionnements ont été effectués en termes de répartition entre le Budget Général et le Budget Déchets afin de rendre le tableau des effectifs plus précis.

Enfin, des avancements de grade pourront être prononcés au second semestre. Pour ce faire, les modifications de postes correspondantes seront soumises au prochain Conseil Communautaire.

- D'allouer une participation à l'association pour l'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (ASPECT) qui correspond à :
 - La contribution des tickets repas
 - La contribution générale de l'ordre de 1,7% des articles 64111, 64112, 6411, 64131, 64161 et 6417
- De fixer à 36 € par élève la subvention aux collèges du DUF pour les activités périscolaires (voyages, UNSS, etc.),
- De reconduire les attributions de compensation :

Montant des attributions de compensation

Code INSEE	Nom commune	Attribution de compensation dites « fiscale » (= produits transférés)	Attribution compensation budgétaire positives	Attribution de compensations budgétaires négatives
57007	ADAINCOURT	4 332	4 332	
57008	ADELANGE	4 020	4 020	
57027	ARRAINCOURT	3 672	3 672	
57029	ARRIANCE	2 388	2 388	
57047	BAMBIDERSTROFF	10 812	10 812	
57095	BOUCHEPORN	13 800	13 800	
57159	CREHANGE	167 892	167 892	
57190	ELVANGE	-2 566		2 566
57209	FAULQUEMONT	526 428	526 428	
57217	FLETRANGE	-9 174		9 174
57230	FOULIGNY	14 556	14 556	
57276	GUINGLANGE	15 732	15 732	
57284	HALLERING	2 592	2 592	
57293	HAN-SUR-NIED	984	984	
57714	HAUTE-VIGNEULLES	900	900	
57313	HEMILLY	11 532	11 532	
57319	HERNY	9 360	9 360	
57328	HOLACOURT	0	0	
57386	LAUDREFANG	636	636	
57413	LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD	1 129 632	1 129 632	
57430	MAINVILLERS	768	768	
57442	MANY	13 320	13 320	
57444	MARANGE-ZONDRANGE	1 164	1 164	
57549	PONTPIERRE	4 416	4 416	
57668	TETING-SUR-NIED	80 568	80 568	
57670	THICOURT	3 612	3 612	
57673	THONVILLE	216	216	
57679	TRITTELING-REDLACH	4 848	4 848	
57686	VAHL-LES-FAULQUEMONT	2 652	2 652	
57698	VATIMONT	3 756	3 756	
57726	VITTONCOURT	768	768	
57228	VOIMHAUT	9 564	9 564	
57762	ZIMMING	2 688	2 688	
		2 035 868	2 047 608	11 740

- De reconduire pour 2024 les taux de la fiscalité 2023 :

	TAUX
FONCIER BATI	0.512 %
FONCIER NON BATI	3.94 %
CFE	19.43 %
TH résidences secondaires	8,12%

- D'autoriser l'attribution d'une subvention exceptionnelle du budget général au budget annexe Gestion des Déchets d'un montant de 282 000 €,
- D'autoriser l'attribution d'une subvention exceptionnelle du budget général au budget annexe Assainissement d'un montant de 456 500 €,
- D'augmenter la redevance assainissement de 9,5% soit 1,59 € m3 et de reconduire l'abonnement à 30 € HT sur la collecte et le traitement applicable pour l'exercice 2024,
- D'augmenter les prestations indexées sur la redevance assainissement comme suit :

PARAMETRES EFFLUENTS	Coût HT/kg
DCO (Demande Chimique en Oxygène)	1,59 €
DBO5 (Demande biologique en Oxygène 5 jours)	2,94 €
MES (Matière en suspension)	2,12 €
NGL (Azote Global)	13,23 €
pT (Phosphore)	39,65 €

- D'augmenter la redevance d'enlèvement des ordures ménagères de 3% pour les foyers et les professionnels applicable pour l'exercice 2024,
- De reconduire les tarifs :
 - des bacs roulants, serrures, accès déchèteries aux professionnels, composteurs
 - de l'entrée de la piscine et des tarifs des activités
- D'autoriser la constitution d'une provision pour risques et charges à l'article 6815 « dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant » d'un montant de :
 - 103 150 € sur le Budget Général
 - 30 000 € sur le Budget Annexe Assainissement
- D'approuver les 9 Autorisations de programme du budget général décrites aux pages 11 et 12 de ce rapport
- D'autoriser le recours à l'emprunt d'un montant de 170 600 € pour le budget annexe « Gestion des Déchets » et 2 265 068 € pour le budget annexe « Assainissement »
- D'approuver le Budget Primitif 2024 du Budget Général ainsi que les Budgets Annexes « Gestion des Déchets » et « Assainissement » par chapitre :

BUDGET GENERAL

Section de fonctionnement

Dépenses	21 036 775,00 €
Recettes	21 036 775,00 €

Section d'investissement

Dépenses	11 944 810,00 €
Recettes	11 944 810,00 €

BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS

Section de fonctionnement

Dépenses	4 088 478,00 €
Recettes	4 088 478,00 €

Section d'investissement

Dépenses	405 242,00 €
Recettes	405 242,00 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement

Dépenses	3 108 889,00 €
Recettes	3 108 889,00 €

Section d'investissement

Dépenses	4 229 834,00 €
Recettes	4 229 834,00 €